

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURMIER
A PARIS: AGENCE HAVAS

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
45, rue de la République, 45
ABONNEMENTS
RHONE
5 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUJOURD'HUI:
L'Enquête sur le Panama.
L'autopsie du baron de Reinach.
Nouvelles du Dahomey.
La Semaine théâtrale.

L'ENTENTE

La déclaration du gouvernement, lue à la Chambre par M. Ribot et au Sénat par M. Loubet, sera bien accueillie par le pays comme elle l'a été par le Parlement.

« Gardons notre sang-froid; ne nous laissons pas émuvoir par cette fureur de délations qui s'abat à certains jours sur notre pays. Soyons sévères pour les fautes commises, mais n'arrêtons pas trop longtemps nos regards sur ces misères et reprenons notre marche en avant, la tête haute, comme il convient aux représentants d'un grand pays! »

« L'accord est un bien, mais il ne faut pas que l'accord soit le résultat d'une démission de la République. L'accord est nécessaire pour arriver à la pleine manifestation de la vérité. Le gouvernement est convaincu que cet accord peut s'établir sans porter atteinte à aucun des principes qu'il importe de sauvegarder. C'est là, on le comprend, le point délicat, et c'était à M. Bourgeois, ministre de la justice, qu'il appartenait de le préciser. »

M. Bourgeois s'est acquitté de cette tâche de façon à satisfaire tous ceux qui ne sont pas animés d'un esprit bronillon. S'en référant à une circulaire de M. Dufaure sur les droits réciproques des commissions d'enquête parlementaire et de l'autorité judiciaire, il a reconnu qu'il n'y avait pas interdiction absolue de communiquer un dossier, mais à la condition de ne pas léser les droits de la défense, et il a revendiqué, comme l'avait déjà fait M. Dufaure, la responsabilité de décider dans quelle limite et sous quelle forme le dossier pourrait être communiqué avant la première audience publique.

M. Bourgeois est convaincu que la commission lui offrira elle-même les garanties qu'il sera obligé de demander contre la publicité des pièces communiquées. « N'avons-nous pas, a-t-il dit, le devoir de respecter absolument les droits de la défense? N'avons-nous pas la stricte obligation de ne rien dire, de ne rien laisser publier qui puisse, à aucun moment, être invoqué comme un témoignage ou comme une présomption contre les prévenus de demain? »

En un mot, ce n'est pas sur l'étendue des communications à faire à la commission d'enquête, mais sur la forme et le caractère confidentiel de ces communications jusqu'au jour du procès, que le garde des sceaux a fait des réserves. Il s'est déclaré d'ailleurs prêt à se rendre au sein de la commission pour s'entendre avec elle.

M. Brisson a répondu au nom de la commission. Naturellement, il a présenté lui aussi quelques réserves, mais en protestant de son désir d'arriver à une entente, et on a pu constater qu'il y avait de la part du président de la commission comme de celle du ministre de la justice une égale sincérité.

On peut donc considérer l'entente comme faite. Dans ces conditions, la victoire du ministère n'était pas douteuse et l'ordre du jour qu'il avait accepté a été adopté à une grande majorité.

Ce succès est dû à la loyauté, à la netteté de langage de M. Bourgeois, qui a parlé en homme de gouvernement et avec l'autorité qui n'appartient d'ordinaire qu'au président du conseil.

Il faut se féliciter de ce résultat. Une crise ministérielle aurait été déplorable. On se serait enfoncé un peu plus profondément dans le gâchis. Il est nécessaire que la Chambre se ressaisisse, reprenne son calme et que le gouvernement saisisse la barre d'une main ferme.

Jamais le parti républicain n'a eu plus besoin d'union et de confiance en lui-même. Nous sommes en présence d'une odieuse campagne de parti. On cherche à envelopper la République dans un réseau d'abominables calomnies. On a l'audace, avec une singulière méconnaissance d'une histoire qui pourtant est d'hier, de chercher à la rendre responsable du désastre du Panama. Enfin, comme l'a dit M. Bourgeois, on veut recommencer aux prochaines élections l'agitation diffamatoire de 1889.

Bien fous, bien aveugles, ceux qui, dans un pareil moment, pour des nuances d'opinion ou des questions de personnes, tenteraient de diviser les républicains!

RANG.

La Politique

M. Delahaye et tous ceux qui ont voulu le scandale de Panama peuvent se flatter d'avoir fait de la bonne besogne.

Depuis des années on n'a pas encore vu la presse moscovite si mal disposée pour l'alliance franco-russe.

L'accusation que M. Delahaye a lancée contre un membre de la presse russe a déchaîné un véritable orage.

Les gallophobes pour qui toute occasion de tomber sur la France est bonne, ont relevé avec empressement l'accusation de M. Delahaye pour déclarer que le seul résultat du rapprochement de la Russie et de la France serait la corruption de la presse russe par les hommes d'Etat français.

D'autres journaux demandent que le czar ordonne à son ambassadeur de se faire livrer par la commission d'enquête le nom du journaliste russe compromis afin qu'il soit puni.

Heureusement la France compte en Russie beaucoup plus d'amis que d'ennemis, et il voudrait qu'ici l'on médite les sages réflexions que font à ce sujet les *Novosti*, journal qui a toujours été un des plus ardents promoteurs de l'alliance franco-russe.

« Les calculs des ennemis de la République qui ont soulevé le scandale de Panama, écrit ce journal, sont basés sur le fait que l'opinion publique en France ne peut pas admettre la corruption dans les sphères gouvernementales. Les ennemis de la République n'ont pas eu honte d'expliquer le rapprochement franco-russe par un achat des consciences. »

« Eh bien! nous pouvons dire à ces ennemis de la France actuelle qu'une affaire dans le genre de celle de Panama, pendant l'Empire, alors que le niveau moral était très bas dans la classe dirigeante, aurait été aussitôt étouffée. L'honnêteté

était encore moins grande sous les Bourbons ou sous les d'Orléans. Personne ne doute actuellement que la République est la seule forme de gouvernement qui puisse sauver la France de la guerre civile, et l'Europe d'un conflit international. »

« Les efforts de MM. les boulangistes et autres réactionnaires qui ont soulevé le scandale de Panama n'aboutiront qu'à dévoiler des menées ténébreuses contre le gouvernement actuel de la France. En tout cas il est à souhaiter, dans l'intérêt de la France et de ses amis, que l'affaire du Panama soit liquidée le plus promptement possible, qu'aucun soupçon ne puisse planer sur ses hommes d'Etat dont l'honorabilité n'a jamais été mise en doute, et que cette tension des esprits une fois calmée, la vie gouvernementale reprenne sa marche régulière. Mais si le scandale persiste la France pourrait avoir bien des déceptions. »

Cette voix amie sera-t-elle écoutée? JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 10 décembre.

M. Bourgeois a fait signer un décret nommant M. Quesnay de Beurepaire au poste de président de chambre à la cour de cassation.

M. Bourgeois a entretenu le conseil de la proposition Pourquery de Boisserin sur laquelle il sera entendu aujourd'hui par la commission et tendant à renforcer les pouvoirs de la commission d'enquête.

Le conseil a décidé de déposer sur le bureau de la Chambre la demande de deux douzièmes provisoires.

M. Burdeau a soumis un projet tendant à l'ouverture de crédits supplémentaires pour la suite des opérations au Dahomey qui s'élèvent à six millions deux cent mille francs.

M. Rouvier a fait connaître les points du régime des boissons qu'il reste à discuter.

Informations Politiques

Paris, 10 décembre.

NOMINATIONS DE JUGES DE PAIX

Sont nommés juges de paix: à Seyssel (Ain), M. Bonier, juge de paix à Rodieux; à Ruffieux (Savoie), M. Birraux, juge de paix à Seyssel; à Bourg-Oisans (Isère), M. Thevenon; à Saint-Jean-Soleymin (Loire), M. Drevet.

LA CRISE ESPAGNOLE

Madrid, 10 décembre.

M. Sagasta est chargé de former un nouveau cabinet.

Une dépêche du *Temps* de Madrid, dit que le ministère Sagasta serait ainsi constitué: Guerre, M. Lopez Dominguez; marine, l'amiral Casariego; justice, M. Puigcerver; travaux publics, M. Maury; intérieur, M. Capdepon.

Les autres portefeuilles seront distribués à MM. Venancio Gonzalez et Giron.

LE COMMANDANT MONTEIL

Tripoli, 10 décembre.

Le commandant Monteil est arrivé aujourd'hui en bonne santé.

AMILCARE GIPIRIANI

Londres, 10 décembre.

Télégramme de Rome au *Daily News*: « M. Cipriani sortira de prison le 26 et essaiera aussitôt de fonder à Rome une revue socialiste. S'il échoue, il se rendra à Paris. »

LE BI-MÉTALLISME

Londres, 10 décembre.

Le comité de la Ligue bi-métalliste de Londres s'est décidé à présenter au gouvernement une pétition insistante sur la nécessité d'arriver à une entente internationale, à la conférence de Bruxelles, pour établir

un cours stable des changes entre les monnaies d'or et d'argent.

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 10 décembre.

On assure que le projet de *home rule* de M. Gladstone a été rédigé et circule actuellement parmi les membres du cabinet.

AUX ÉTATS-UNIS

Londres, 10 décembre.

On télégraphie de Philadelphie au *Times*: « L'opinion s'accroît que M. Cleveland convoquera le nouveau Congrès à une date rapprochée, agissant ainsi sur les avis des chefs démocrates. »

AU DAHOMEY

Kotonou, 10 décembre.

Les troupes françaises ont pris définitivement leurs garnisons dans les villes de Wydah, Savi, Abomey-Kalavi et Godomey. Les populations de toutes les villes qui se trouvent sous le protectorat français manifestent leurs sentiments sympathiques à l'égard de nos troupes. Le yavogan, chef indigène de Wydah, s'est retiré non loin de la ville; il hésite encore à rentrer à Wydah et à faire sa soumission à la France. On peut trompher de ses hésitations en le nommant chef de la région de Wydah.

On a trouvé à Wydah une mitrailleuse et un canon à tir rapide qui n'étaient pas encore déballés.

Les factoreries de Wydah ont été pillées par les Dahoméens.

Le *Thibet* est arrivé hier.

Autour du Parlement

Paris, 10 décembre.

La Proposition de Boisserin

M. Bourgeois n'ayant pas pu se rendre aujourd'hui devant la commission chargée de l'examen de la proposition Pourquery de Boisserin, celle-ci a renvoyé sa séance à lundi.

Les Frais d'Élections

M. Hubbard déposera lundi une proposition tendant, pour éviter la corruption électorale, à limiter le maximum des frais d'une élection législative. Les sanctions pénales seraient très élevées. Cette loi existe en Angleterre.

La Réforme des Boissons

La commission du budget s'est réunie après la séance.

M. Salis a déclaré que la Chambre n'ayant pas maintenu pour la réforme des boissons les trois points qu'elle avait primitivement indiqués, il ne pouvait conserver ses fonctions de rapporteur; il a, en conséquence, donné sa démission.

La commission a délibéré sur la situation créée par le vote de la Chambre.

Après avoir entendu M. Rouvier, elle a voulu statuer sur la question de la jonction de la réforme de l'ensemble du budget. Les membres présents s'étant répartis entre deux fractions égales, la commission a ajourné à lundi sa décision.

CHAMBRE

Paris, 10 décembre.

AVANT LA SÉANCE

La Chambre va reprendre enfin la suite de la discussion de la loi sur les boissons. Elle examinera la question de l'augmentation des licences des débitants, dans laquelle on pense trouver 36 millions de ressources pour le Trésor.

Les couloirs ont un grand calme et on ne s'entretient guère que de la nomination de M. Quesnay de Beurepaire à la cour de cassation. Les avis sont très partagés, cependant cette nomination est plus généralement approuvée que blâmée.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Floquet.

M. Burdeau, ministre de la marine, dépose une demande de crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses de l'expédition du Dahomey.

La Chambre adopte en première délibération, sans discussion, une proposition de M. Royer tendant à modifier l'article 843 du code civil (rapport à successions).

Le Régime des Boissons

On reprend la discussion du projet relatif au régime des boissons à l'art. 28 qui avait été renvoyé à la commission et pour lequel elle propose une nouvelle rédaction. Cet article fixe le tarif des licences.

M. Chiché développe un amendement d'après lequel le tarif des licences n'est pas augmenté.

M. Salis, rapporteur, insiste pour l'adoption du texte de la commission. Si la Chambre veut réellement la réalisation de la réforme de l'impôt des boissons, elle ne peut repousser l'article 28 qui établit une des taxes de relèvement nécessaires pour le dégrèvement.

M. Camille Dreyfus demande à la Chambre de ne pas augmenter les taxes de licence. Si ces taxes étaient augmentées, le dégrèvement voté par la Chambre ne se ferait plus sentir pour les petits consommateurs.

M. Jarnac, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, vient comme député appuyer le texte de la commission. Il ne faut pas, dit-il que la Chambre donne au pays le spectacle d'une assemblée ardente pour désirer les réformes et timide pour les réaliser.

M. Millerand estime que la réforme proposée ne profitera ni aux ouvriers ni aux petits consommateurs, et il conclut que la loi sur les boissons est donc une loi censitaire. La Chambre ne la votera pas. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

M. Yves Guyot soutient que tout le monde en bénéficie, et il ajoute: D'ailleurs, il ne suffit pas de voter des dégrèvements, il faut encore avoir le courage de voter les compensations si on veut faire quelque chose de pratique. (Applaudissements.)

M. Papellier dit que le droit de licence désormais ne sera plus supporté que par les acheteurs au litre tandis qu'aujourd'hui l'impôt sur le vin dans les villes rédimées est payé par tous les consommateurs. La loi n'a qu'un intérêt, favoriser les vigneron du Midi qui pourront plus facilement en vendre leurs vins directement aux consommateurs. Il faudrait décider que dans toutes les villes rédimées les débitants seraient dispensés de l'augmentation du droit de licence.

M. Catusse, commissaire du gouvernement, repousse la proposition Papellier.

L'amendement Chiché portant que les licences ne seront pas augmentées est mis aux voix et adopté par 293 voix contre 258 sur 546 votants.

M. Casimir-Périer, président de la commission du budget, dit que l'adoption de l'amendement rend difficile la réalisation de la réforme qui avait été proposée. La commission reste néanmoins à la disposition de la Chambre pour examiner les mesures à prendre dans ces conditions il demande le renvoi du projet à la commission.

Le renvoi est ordonné.

La prochaine séance aura lieu lundi.

La séance est levée à 4 heures.

L'AUTOPSIE DU BARON DE REINACH

Nivillers, 10 décembre.

M. Brouardel est arrivé à Beauvais hier soir.

L'exhumation de M. de Reinach a eu lieu ce matin.

A neuf heures, les médecins légistes et le commissaire de police Clément sont arrivés et se sont rendus à la mairie.

A l'arrivée des magistrats, les gendarmes ont fait évacuer le cimetière. Le cercueil a été retiré et les magistrats ont constaté que c'était bien celui du baron de Reinach.

Contrairement à l'usage, le cercueil n'a pas été ouvert au cimetière; il a été porté à la mairie.

M. Gueste, juge d'instruction, a déclaré

qu'il est décidé à garder le secret le plus absolu sur l'autopsie. Devant ces déclarations formelles, la plupart des journalistes ont décidé de se retirer et ont signé une protestation.

Nivillers, 10 décembre.

Aucun membre de la famille de Reinach n'assistait à l'exhumation.

Les ouvriers plombiers procèdent, à 10 heures, à l'ouverture du cercueil. Avant de lever le couvercle on les fait sortir. Les magistrats constatent ensuite que le cadavre est bien celui du baron de Reinach; les médecins légistes du parquet de Beauvais, qui connaissent personnellement M. de Reinach, ainsi que M. Louvet, adjoint de Nivillers, reconnaissent également le baron.

A midi et demi, l'autopsie est terminée: le cerveau, les viscères, la moelle épinière, ont été mis dans des boîtes et seront transportés à Paris. Le résultat de l'examen ne sera probablement pas connu avant trois semaines.

Le corps était dans un état de conservation parfaite.

Beauvais, 10 décembre.

Les membres du parquet et les médecins légistes sont rentrés à Beauvais à 2 h. 15. Les boîtes renfermant les viscères ont été placées dans une caisse scellée remise au commissaire Clément. Les magistrats gardent toujours le secret de l'autopsie.

Paris, 10 décembre.

Les viscères du baron de Reinach ont été apportés à 5 heures, par M. Clément, au laboratoire de toxicologie.

L'Enquête sur le Panama

Paris, 10 décembre.

La Communication des Dossiers

La décision de M. Bourgeois de communiquer à la commission d'enquête le dossier intégral de Panama provoque des commentaires dans la presse modérée qui déclare que le gouvernement a violé le principe de la séparation des pouvoirs, qu'il a sacrifié les intérêts de la défense et donné à une commission parlementaire une autorité des plus dangereuses.

Le *Matin* a interviewé à ce sujet M. Benoist, conseiller à la Cour de Cassation, un des avocats qui prendront part aux débats sur l'affaire de Panama, et un sénateur, ex-garde des sceaux. Tous deux ont naturellement donné raison à M. de Beurepaire et déclaré ne rien comprendre à l'attitude de M. Bourgeois.

Mais un député, M. Guyot-Dessaing, au contraire, estime que les raisons invoquées par M. de Beurepaire sont mal fondées. En effet, l'article 38 de la loi de juillet 1881 interdit la publication des pièces d'un dossier avant que l'arrêt ait été rendu, mais la loi dit « publication », et non « communication ». Celle-ci n'entraîne pas forcément celle-là. Il y a un abîme entre la valeur de ces deux expressions.

Le premier président Périer

L'intransigeant dit tenir de source très certaine, que M. Périer, le premier président, est fort mécontent de voir communiquer le dossier de Panama à la commission d'enquête et se propose de ne pas reprendre les débats de l'affaire le 10 janvier. Sur la demande des avocats des prévenus, il prononcerait un nouvel ajournement en se fondant sur l'impossibilité de statuer avant la clôture de l'information parallèle ouverte par la Chambre.

Tout le Palais applaudit, assure-t-on, à cette mesure.

Les Bénéficiaires des chèques

Dans la *Libre Parole*, les deux entrefilets suivants:

Le bénéficiaire du chèque Pralon, M. Gobron, député, est: le neveu de M. Floquet; le cousin de M. Jules Ferry; le gendre de M. Scheurer-Kestner, sénateur.

Nous apprenons que la commission d'enquête se décide enfin à convoquer M. Floquet. Mieux vaut tard que jamais.

11 DÉCEMBRE 1892

La Semaine Théâtrale

« LES 28 JOURS DE CLAIRETTE »

Rien de nouveau, cette semaine, au Grand-Théâtre. Les étoiles fonctionnent, le répertoire ne varie pas, le public se fait tirer l'oreille et semble affirmer que le moindre grain de mil ferait encore mieux son affaire: grain de mil étant mis ici pour symboliser l'importance quelle œuvre jeune et inédite.

On lui annonce, il est vrai, pour l'encourager, une reprise de *Samson* où Escalafan, le fâcheux de donner la sensation du colosse hébreu — tout au moins avec la force... de sa voix. Il y a tout lieu d'espérer, au surplus, que cette reprise sera soignée: elle a eu, plus heureuse que tant d'autres, l'honneur d'un relâche qui, par hasard, est tombé le soir même des illuminations du 8 décembre: de cette façon, les dilettanti apprécieront le soin apporté à ce *Samson*-là, les gens religieux sauront gré à M. Poncet d'avoir trouvé ce plausible prétexte pour ne pas détourner la foule d'un spectacle à la fois édifiant, artistique et politique, et les parpaillots ne pourront lui trouver à redire de cette abstention à triple détente: voilà comme, avec un peu d'ingéniosité, on trouve le moyen de faire ce à quoi renonça le héros de Lafontaine et qu'on arrive

... à contenter tout le monde et son père.

son père, mis ici dans le sens de père éternel, bien entendu.

Par contre, aux Célestins, il n'y a eu ni relâche, ni même ce changement bi-hebdomadaire de spectacle formellement imposé par le cahier des charges. Mais vous me direz, le cahier des charges, il est comme le Vasco de Gama dont l'amiral Pedro chanté avec tant de dédain.

Mais qui donc de ces gens inconnus prend soin de ces gens? Qui donc? Qui donc?

Il est vrai que sur notre scène de comédie, nous sommes tout à l'opérette. Cette opérette, pour l'instant, c'est les *Vingt-huit jours de Clairette*.

Elle ne manque pas d'un certain attrait, cette grosse charge de caserne où on ne s'est mis en frais ni d'esprit, ni de vraisemblance, ni d'invention. On s'est contenté de tirer la quintessence de quelques vaudevilles célèbres — comme *Mam'zelle Nitouche*, — ou de quelques pièces militaires ayant eu une grosse vogue — comme le *Régiment*, — et du tout on a fait une salade quelque peu absurde mais pas du tout désagréable.

Ces aventures de troupiers plus ou moins fidèlement photographiés dans l'exercice de leur vie de caserne ont toujours eu de l'attrait pour le public. Elles en ont encore plus maintenant que tout le monde est soldat, que tout le monde a passé par là, que tout le monde s'y retrouve en compagnie des camarades restés mêlés à ce souvenir agréable, — agréable même quand tout cela manque d'agrément, — à ce souvenir que

le poète a frappé dans l'airain indestructible de son hémistiche.

Et hec olim meminisse juvabit.

De sorte que, au 2^e acte des *Vingt-huit jours de Clairette*, on a été fort aise de retrouver cette cour de la caserne, ce bassin où on fit, en hiver, de si héroïques ablutions, ces baquets — frères d'autres baquets qui furent bien douloureux aux infortunés affligés de la corvée de quartier, — ces écuries où le soin de Coco passait avant le repos de Bibi, ces sonneries, ces sonneries dont « la soupe » se grave belle première dans la mémoire des bleus, — et ce, en dépit du proverbe qui prétend que ventre affamé n'a pas d'oreilles, ce marchi débrouillard, ce chef affairé, cet adjutant, ce chien de quartier, toujours hérissé comme un dogue et collant au bloc comme une colle forte, ce capitaine de semaine rêvant de ressembler un peu à l'immortel Ramollet! tout cela est d'un effet certain, et c'est en cela, ne vous y trompez pas, qu'a été le succès de cette opérette.

Car la fable en elle-même est assez quelconque. Une femme jalouse qui se déguise en soldat pour mieux surveiller son mari faisant ses vingt-huit jours, des sous-officiers occupés à rendre ce travestissement invisible, un capitaine qui non seulement n'y voit que du feu, mais qui, encore, trouvant le véritable réserviste dont l'héroïne a pris la place, le prend, lui, pour la femme à lui signalée et s'obstine à lui dire madame, — tout cela c'est d'un intérêt médiocre. Comme aussi, bien médiocre le combat au sabre de cette dame avec un camarade de chambre,

et l'aventure de ladite dame qui, après avoir gifflé son mari, devient possible d'un conseil de guerre pour outrages à un supérieur sous les armes. — O souvenir raccorni de la naïve intrigue de l'*Etoile du Nord*!

Mais enfin, je le répète, parce que c'est la vérité, étant admise la donnée, le public a pris plaisir à la petite odyssée de cette soldate que la vie militaire pendant les grandes manœuvres expose, la nuit surtout, chez l'habitant, à de dangereuses promiscuités. On a même eu tort de trop insister sur ces promiscuités-là. On y a quelquefois fatigué les spectateurs pendant des aventures trop longues et pas assez athéniennes, — aventures qui ont pour théâtre deux chambres contiguës d'une sorte de château, — dont, entre parenthèses, les bonnes sont bien extraordinaires.

Il est vrai que ce que je reproche là à la pièce, je devrais peut-être ne le reprocher qu'à l'interprétation. Le rôle comique — du moins celui qui a le droit d'être le plus comique de tous, est dévolu ici à M. Poncet jeune dont le talent n'est pas précisément fait de mesure, de finesse, de distinction et d'atticisme. M. Poncet jeune se livre dans *Les 28 jours de Clairette* à une orgie de lazzi, de contorsions, de grimaces qui ont l'air d'enchanter le public des galeries supérieures — surtout celui qui entre avant l'autre, et se place à des points stratégiques sous l'œil vigilant d'un chef de clique bien imbû de cette idée que pour plaire à M. le directeur il faut soigner sa famille. Or, dans l'ardeur de ses manifestations artistiques, M. Poncet jeune oublie trop souvent que

l'esprit n'est jamais de trop, que le goût n'exclut pas la bonne humeur et que les mimiques de clowns ne sont pas à leur place hors de la piste d'un cirque.

Il en est résulté, tout naturellement que — sans s'en apercevoir peut-être — le public n'a pas pris au 3^e acte, que M. Poncet jeune remplit tout entier de son bruit et de son mouvement, tout le plaisir qu'il aurait dû prendre. A Paris, avec Guy, notre ancien pensionnaire, on trouve ce tableau trop joué; ici, on l'a trouvé beaucoup trop long, trop naturaliste et pas toujours assez gai.

Par contre, Mlle Blanche Olivier, jusqu'à présent peu heureuse dans les divers rôles où on l'avait présentée au public, a paru bien mieux à son avantage dans le genre de l'opérette qui, on le sait, n'exige que des qualités spéciales, je ne dirai pas en dehors, mais à côté de la comédie. Rappelez-vous, comme exemple de cette affirmation, le peu de succès de Mlle Monthazon comme jeune première — Mlle Monthazon qui devait devenir, trouvant sa voie, illustre créatrice de la *Mascotte*. Mlle Olivier a un agréable filet de voix. Elle a joué avec bonne humeur un rôle où certains avantages physiques la gênaient plutôt qu'ils ne lui étaient utiles — et, en somme, on aurait mauvaise grâce à lui marchander des applaudissements qu'elle a tout à fait bien mérités. A côté d'elle, Mlle Monthars a été bien froide, bien « réticente », bien coryphée de grand opéra — c'est d'ailleurs exactement l'effet qu'elle produisait déjà à Bellecour où elle avait absolument compromis le *Surcouf* monté par Verdillet. Du côté des hommes, Homerville est ex-

cellent, tout à fait excellent dans le rôle d'un capitaine de réserve, un vieux marin qui profite de son autorité sur ses subordonnés pour leur coller une pièce de vin de Bordeaux, — car il est, de son état, marchand de vin, — et cette bonne charge est même une des rares trouvailles de l'opérette. Gilles Rollin est aussi fort bien — quoiqu'un peu marqué — dans le personnage du mari de Clairette, sous-officier de réserve. Alexandre, venu de Paris pour jouer le rôle de maréchal des logis chef de l'aventure, n'a pas précisément conservé la voix nécessaire à un chanteur-étoile, mais il joue avec entrain et justesse. Il méritait meilleur accueil que celui qui lui a été fait à la première représentation.

Mais à quand la convocation de M. de Freycinet ? Ne va-t-on pas l'interroger sur les 220,000 francs du TAUJOURD' ?

LA SÉANCE D'AUGOURD'HUI

La commission d'enquête s'est réunie à 2 heures. M. Brisson a annoncé qu'il s'était mis d'accord avec le gouvernement au sujet de la communication du dossier. Le dossier sera communiqué à la délégation de la commission composée de six membres et du président. Un substitut du procureur général sera spécialement affecté à ce service.

Quant à la levée des scellés de la succession de Reinach, le gouvernement s'y fera représenter par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires. La commission d'enquête adopte acte au président du conseil et au garde des sceaux de ce qu'ils lui ont offert l'affaire, étant entendu en ce qui concerne les documents postérieurs au réquisitoire introduit (numéro 13 de l'inventaire) qu'il ne sera fait aucune publication de nature à être favorable ou défavorable aux prévenus.

La délégation relative au dossier est composée de quatre députés de gauche : MM. Deaux, Sarrien, Vallé et Leydet, et de deux membres de droite : MM. Bigot et Grosset. M. Brisson fera également partie de la délégation. La délégation chargée d'assister à la levée des scellés et à l'examen des papiers de la succession de Reinach se compose de MM. Delcassé et Dupuy-Dutemps, de la gauche, et de M. Gamard, de la droite.

M. Delcassé, avant d'accepter ce mandat, a tenu à ce qu'il fut bien entendu que la délégation n'avait à se préoccuper que des papiers concernant l'affaire de Panama et qu'elle s'interdisait toute autre recherche étrangère à l'œuvre de l'enquête. Cette réserve a été acceptée. M. Béard, délégué par la commission à la maison Kohn-Reinach, fait connaître qu'Arton a touché, en trente-et-un versements, la somme de 954,125 fr., portée au débit de M. de Reinach.

M. Hugo Oberdörffer, banquier, dépose ensuite.

Voici sa déposition :

D. Dans un rapport de M. Rossignol à M. Brunet, sous travaux que vous avez touché une commission de 2,048,832 fr. 50 ; touché-vous nous des explications ? — R. Oui, je les ai déjà fournies à M. Prinot. C'est moi qui fus l'instigateur de l'émission des obligations à lots et qui ai dressé le plan de l'entreprise.

D. Mais les émissions à lots n'étaient pas une chose nouvelle dans les entreprises financières. — R. Non. Mais j'avais trouvé une combinaison spéciale. D. Vous avez touché un second mandat de 2,660,000 fr. — R. Oui, j'avais pris à ma charge un certain nombre d'obligations et versé 2 fr. 50 par titre ; ce sont ces sommes que M. Rossignol a omis de déduire des bénéfices qu'il m'a attribués.

« Et au résultat, les bénéfices de 4,581,000 francs ; ce bénéfice est le prix du risque couru dans la participation. » M. Barthou. — Y a-t-il eu pour ces opérations complexes un traité ? — R. Non, pas de traité ; toutes les conventions sur les opérations elles-mêmes ont été verbales, mais les livres de Panama portent la trace des avances que j'ai faites, et vous trouverez aussi les reçus que j'ai donnés. De mon côté, j'ai cédé des obligations à la coulisse pour éviter ce qu'on appelle l'opération des résultats.

M. de Villebois-Mareuil. — Connaissez-vous M. de Reinach ? — R. M. de Reinach vient de me voir un jour, au lendemain de la combinaison de l'émission soumise à M. de Lesseps, mais il ne fut pas mon collaborateur, pas plus que M. Vlasto. J'avais conseillé à M. de Lesseps de donner des participations au monde des affaires, puisque des personnes étrangères aux affaires en prenaient même sans verser les 2 fr. 50. Je crois que les livres sur lesquels étaient constatées ces opérations existent encore.

M. de Ramel. — Avez-vous cédé des obligations à des personnes étrangères à la finance ? — R. Non, je n'en ai cédé qu'à des financiers qui pouvaient être utiles à l'entreprise et aux mêmes conditions que celles qui m'étaient faites. M. Grousset. — Qu'avez-vous fait des 3 millions reçus ? — R. J'ai fait l'emploi qui m'a convenu. D'ailleurs, il y a cinq ans de cela, et j'ai pu l'oublier.

M. Chevallard. — M. Chevallard s'est entendu après M. Hugo. — N'ayant pour vivre que ma retraite de chef de bataillon, dit-il, j'étais étonné chez M. Vian, le représentant — que dirais-je ? — l'homme d'affaires de M. Barbe. Un jour M. Barbe, dont j'avais à peine entendu parler jusque-là, vint me trouver au bureau de la rue de Châteaudun, 53, et m'invita à le suivre, après m'avoir recommandé d'emporter une serviette volumineuse mais vide.

Sa voiture était en bas. Il m'y fit monter et bientôt nous arrivâmes à la Banque de France. Dans le hall, il me dit, en sortant des papiers de son portefeuille : — Vous allez faire l'encaissement de ces divers chèques. Signez-les donc. Et il étala les chèques sur un des pupitres placés à la disposition du public, mais en ayant soin de me les présenter la face tournée du côté du pupitre. Comme machinalement et sans aucune arrière-pensée, je vous l'assure, je faisais mine de les retourner : — Ce n'est pas la peine, fit-il vivement. Ils sont au porteur.

Lorsque je les eus signés, M. Barbe me demanda, en me désignant les trois guichets qui se trouvaient devant nous, auquel d'entre eux il fallait se présenter ? — Cela dépend, répondis-je, de la lettre par laquelle commence le nom de la personne qui a émis les chèques. — En ce cas, déclara M. Barbe, c'est au numéro 3, au dernier. J'allai déposer les chèques dans la boîte du 3^e guichet. M. Barbe me suivit. Du reste, je dois vous dire qu'il ne m'échappa pas d'une semelle aussi longtemps que j'eus les chèques entre les mains.

L'employé de la Banque me fit faire un bordereau, puis je me dirigeai vers la caisse ; mais par ardeur de recettes de la caisse n'avait pas assez d'argent pour payer 550,000 francs, et il dut m'emmenor à la caisse centrale. M. Barbe, naturellement, m'emboîta le pas de plus en plus, — pour me servir d'une expression militaire. Quelques instants après, le garçon m'apporta les 550,000 francs en billets de banque, que je recomptai, ayant le garçon à ma gauche et M. Barbe à ma droite. Lorsque le volumineux paquet de billets de banque eut disparu dans la serviette dont M. Barbe m'avait recommandé de me munir, celui-ci m'entraîna vers sa voiture qui

nous attendait rue Croix-des-Petits-Champs. Il nous fit conduire à la banque Halphen, Dauphin et Co, 449, rue Montmartre. Il se fit remettre par moi 400,000 fr., et il me fit verser le reste, partie au crédit de la Société d'études scientifiques appliquées au commerce et à l'industrie, — une des sociétés de M. Vian, — partie à son crédit personnel. Puis il m'ordonna d'aller porter les reçus de ces versements à Schmitz, le caissier de la maison Vian. Cette fois, je partis à pied...

Je vous avoue que la précaution prise par M. Barbe de me faire encaisser, en sa présence, des chèques qu'il eût fort bien pu signer lui-même, m'avait assez intrigué ; mais, en somme, je n'y attachai pas plus d'importance que cela sur le moment. Quelques mois plus tard, j'étais à M. Barbe, un soir, à mon bureau. J'étais alors employé, non plus 53, rue de Châteaudun, mais, 17, rue d'Aumale, au siège même de la Société de dynamite.

M. Barbe me fit signe de le suivre dans la rue et se dirigea lentement vers son domicile, situé au numéro 6 de la même rue. Quand je l'eus rejoint, il me posa à brûle-pourpoint cette question : — Connaissez-vous un nommé Martin ? — Oui, je connaissais un ancien officier, comme moi, qui porte ce nom, répondis-je. — Ce n'est pas de celui-là qu'il s'agit... Voyons, j'ai à vous sauter. Montez dans mon cabinet, j'ai à vous parler. Montez dans mon cabinet, j'ai à vous parler, agité. Dans son cabinet, il me dit avoir reçu d'un nommé Martin une lettre de menaces qu'il m'a lu et dont je lui rappelle exactement les termes. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur, « J'en veux à la Compagnie de Panama dont j'ai beaucoup à me plaindre. Je veux me venger. Or, je sais que vous avez reçu d'elle à titre de pot-de-vin un chèque de 400,000 francs, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie. « Agréez, etc. »

C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

« Agréez, etc. » C'est à la suite de la lecture des journaux de ces jours-ci seulement, que j'ai supposé que le signataire de cette lettre ne pouvait être autre que M. Martin dit Micros, le même qui a déposé devant la commission d'enquête. La lecture terminée, M. Barbe me fixa et me demanda : — Avez-vous jamais encaissé pour moi 400,000 fr. venant de Panama ? — Je ne me rappelle pas, répondis-je, avoir encaissé pour vous une aussi forte somme, si ce n'est cependant 300,000 francs que j'ai accompagnés à la Banque de France, qui a été encaissé à la Banque de France par M. Chevallard, chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Bien que n'ayant aucune raison de vous en vouloir personnellement, je vous avise de mon intention de me servir de cela contre la Compagnie.

préte, prétendait-il, à M. Barbe. Auparavant M. de Reinach avait fait une démarche pour obtenir le paiement de cette somme. L'assignation, qui est d'avril 1891, n'a pas encore eu de suites.

Avant de lever sa séance, la commission d'enquête a reçu de M. Vian diverses pièces, notamment la liste des chèques encaissés par M. Chevallard. Lundi la commission entendra M. Saligou, visé dans la déposition de M. Chantagrel, et MM. Schmitz et Bruneau, employés de banque, auxquels M. Chevallard a fait de fausses confidences.

Enfin on convoquera pour la seconde fois pour mardi M. Cornelius Hertz, qui n'a pas répondu à la première convocation. Le président et les six délégués de la commission d'enquête se rendront lundi au greffe de la justice pour commencer l'examen du dossier du Panama.

Une lettre de M. Bonaparte-Wyso La commission d'enquête a pris connaissance d'une lettre de M. Bonaparte-Wyso, dans laquelle il déclare avoir été tenu entièrement à l'écart des tripotages de Panama. Sa lettre contient une vive critique de l'administration du Panama et il termine en disant que pour savoir réellement l'histoire il faut s'adresser à des Italiens, Allemands ou Yankees plus ou moins décorés.

Le Congrès des Ouvriers des Tabacs Paris, 10 décembre. Le congrès des ouvriers des tabacs a adopté les vœux suivants : Que les inventaires soient faits dans la bonne saison, c'est-à-dire au mois de juillet et que la durée ne dépasse pas huit jours. Que des modifications importantes soient apportées au point de vue de l'hygiène dans les ateliers et que les ouvriers soient pourvus de vêtements chauds.

Qu'il soit alloué, comme à tous les employés de l'Etat, la quantité de 300 grammes de tabac par toutes les ouvrières et que les ouvrières de tous les manufactures touchent également du tabac à priser dans les ateliers. Le congrès adopte ensuite une proposition de la section de Marseille, portant que les cotisations de la Fédération soient affectées en partie à l'alimentation de la caisse du comité central.

Le congrès a enfin décidé que des émolument fixés à 35 et 15 francs seront attribués aux secrétaires général et adjoint.

Dépêches Diverses

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX Nevers, 10 décembre. Quelque temps avant la triple décapitation qui a fixé sur eux l'attention de la justice, D... et sa maîtresse se rendaient à Fourchambault tous les jours de marché. La dernière fois que D... a été vu dans cette ville, il paraissait être dans un état assez critique ; la même offre dans un hôpital de lui vendre sa montre pour 20 francs, en lui disant qu'il viendrait la reprendre.

Il a dit à plusieurs personnes que, pour se séparer de sa compagnie, qui le gênait et pouvait lui faire du tort auprès de sa famille, il avait menti pour elle un petit commerce. D... avait donc, dès ce moment, pris la résolution de se débarrasser, d'une façon ou d'une autre, de la fille J. L... Autre fait non moins grave : D... est revenu à Nevers depuis la découverte à Paris du double crime des rues Botzaris et Dulong. La justice on a aujourd'hui recueilli la preuve. Or, il était seul, il n'y avait plus ni femme ni enfant. Que sont-ils devenus ?

Cette série de coïncidences au moins bizarres justifie pleinement, même aux yeux des plus sceptiques, l'opinion que nous suivons activement M. Andrieu, commissaire de police, et le parquet de Nevers. DUEL INTERROMPU Milan, 10 décembre. A la suite d'une altercation, deux Milans avaient ces jours derniers résolu de se battre en duel. Accompagnés de leurs témoins, ils se rendirent dans un petit village nommé Mendrisio, près de la frontière de l'Essin, et ils se préparèrent à en découdre, lorsqu'un énorme chien de Saint-Bernard, qui depuis quelques minutes suivait les préparatifs du duel d'un oeil soupçonneux, s'éleva vers eux.

Les combattants s'arrêtèrent net et voulurent de concert avec les témoins, éloges l'animal. Ce fut en vain. Le molosse croqua d'une façon significative et fréquente fois que les duellistes faisaient mine de se remettre en garde, il ouvrait une énorme mâchoire. En présence de l'impossibilité de continuer le combat dans ces conditions, les adversaires qui, au fond, risaient de cette situation bizarre, se raccommodèrent et peu après ils prenaient le train ensemble pour rentrer à Milan.

DÉPARTEMENTS

RHONE Villefranche. — Recherche importante. — Le parquet de Villefranche suit activement une information contre un nommé Micollon, prévenu d'avoir commis plusieurs vols qualifiés. Un des témoins importants de cette affaire, M. Victor Brivet, a quitté Amplepuis sans indiquer où il allait résider, et malgré de nombreuses recherches, il n'a pu être retrouvé. Ce témoin faciliterait la tâche de la justice en faisant connaître à M. le juge d'instruction de Villefranche où il est en ce moment.

L'Arbresle. — Tisseurs en velours. — La commission du syndicat des tisseurs en velours est priée de se réunir tous les jours dimanche, à 10 heures du matin, au siège du syndicat. AIN Tenay. — La neige. — Une véritable tourmente de neige s'est abattue sur notre région et les routes principales sont à peine déblayées que le sillon ouvert par la charrue est aussitôt recouvert.

Les voitures ne circulent qu'avec de grandes difficultés, et le service des ouvriers et des facteurs rurales desservant le pays, devient non seulement pénible, mais dangereux, spécialement dans le Bugy, où les meilleurs sentiers ne sont praticables qu'en bonne saison que pour des jarrets à toute épreuve. L'administration des postes ne devrait-elle pas, en toute équité, accorder une gratification à ces modestes fonctionnaires si mal rétribués, pendant les mois de décembre et

de janvier surtout, où l'accroissement du travail fait pleuvoir les recettes dans ses caisses. C'est en pareil cas que nous aimerions à voir se produire l'intelligente initiative du conseil municipal qui nous étudie sur le niveau à coup d'œil et rendu célèbre. Il en faudrait du nivelage et beaucoup.

ISÈRE Vienne. — Théâtre. — Aujourd'hui, dimanche, Fuadès, drame en 5 actes et 8 tableaux, et On demande des Domestiques, vaudeville en 1 acte. Soirée scientifique. — Jeudi, 15 décembre, le professeur Volta donnera au théâtre de Vienne une soirée de famille. Cette séance sera composée d'expériences curieuses et scientifiques.

LOIRE Saint-Etienne. — Elections à la chambre de commerce. — Sur 4,066 électeurs inscrits, 450 ont pris part à la scrutin. Deux listes étaient en présence. La liste de la chambre de commerce l'emporta de 100 voix environ sur celle des syndicats réunis. Deux candidats sur huit seulement furent élus, MM. Staron et Demuzière, portés sur les deux listes, le premier par 387, le second par 394 voix. Le second tour est fixé à samedi prochain.

D'Union des Travailleurs. — Un important débat a eu lieu à la chambre de commerce. Une assemblée irrégulièrement convoquée le 40 mai 1891 destitua les administrateurs et nomma d'autres, parmi lesquels l'illustre Ravachol. Les premiers ont intenté une action à leurs successeurs pour être réintégrés dans leurs fonctions. Le tribunal civil a adopté une mesure transitoire qui sauvegarde les intérêts de chacun : la nomination d'un séquestre ratifiée par arrêt de la cour d'appel. Depuis la nomination de ce séquestre, les administrateurs issus de l'assemblée du 40 mai 1891 ne peuvent plus faire supporter à la caisse sociale les frais du procès qui leur est intenté, mais il n'en continué pas moins, au mépris de toute légalité, à se servir de lettre avec en-tête commercial de la société.

Ils ont convoqué pour aujourd'hui dimanche leurs amis à une réunion, à l'effet d'élire par les moyens d'élire une assemblée valable. Les administrateurs évincés le 40 mai 1891 protestent contre cette convocation qu'ils déclarent illégale. C'est au tribunal à décider à qui sera dévolue l'administration de la société et non à une réunion convoquée par une des parties en cause.

Grand Théâtre. — Aujourd'hui dimanche, en matinée et en soirée, les Volontaires de la Loire, huit tableaux, historique et local, en huit tableaux, de M. Fernand Meynet. Rive-de-Gier. — Classe 1888. — Les jeunes gens de la classe 1888 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, 18 courant, à 2 heures du soir, au café Lery, au Grand-Terray, dans le but d'organiser un banquet à l'occasion du retour dans leurs foyers des jeunes gens de cette classe.

Bagarre. — Hier soir, vers 5 heures 3/4, deux ouvriers de MM. Belchot et B..., maîtres de verreries, nommés Albert Voinson, âgé de 32 ans, demeurant rue Richarme, 48, et Joseph Held, âgé de 28 ans, natif de Forbach (Moselle-Lorraine), demeurant cours Hunter, se sont pris de querelle à la sortie de l'usine ; au cours de la discussion Held asséna sur la tête de son adversaire un formidable coup de brique. La police a dressé deux procès-verbaux et ce brutal individu a été poursuivi et blessé, l'autre en vertu d'un décret du 2 octobre 1888, invitant les étrangers à faire une déclaration au commissariat de police, dans la quinzaine de leur arrivée, pour ne pas avoir satisfait à cette formalité.

Roanne. — Trouvaille. — Le sieur Montloup, propriétaire à Saint-Haon-le-Vieux, a trouvé, place de la Voirie, une obligation au porteur du Crédit foncier, de 500 francs et un coupon de rente de 108 francs. Ces valeurs sont à la disposition de leur propriétaire. Coup. — Hier, vers 10 heures du soir, la femme Lacôte, ménagère, rue de la Bascule, a été frappée, sans provocation, d'un violent coup de poing à la poitrine, dans le café Bernet, par un individu resté inconnu, mais qui doit habiter Riorgues, au lieu dit des Canaux.

Au violon. — Joseph A..., teinturier, et Jean-Marie C..., ont été mis au violon pour ivresse manifeste. Le désespéré d'hier. — L'individu qui, par deux fois, avait tenté de se suicider en se couchant sur la voie du chemin de fer et qui avait refusé de faire connaître son identité, a été visité par le docteur Bertrand, et a déclaré se nommer Georges Melgrat, 45 ans, natif du Doubs.

L'ELECTION DE DIE On nous écrit de Crest : Différence frappante entre le programme radical de MM. Louis Blanc et Evèsque, et celui du candidat officiel Reynaud. Ce dernier se déclare partisan de la loi militaire qui oblige tous les citoyens à passer sous les drapeaux, mais Evèsque et Blanc percent, tel qu'il existe, l'égalité pour tous, parce qu'il reconnaissent qu'un ouvrier de l'éclair, l'ouvrier des champs, ou le sang aussi pur que le sénariste, que le médecin, etc., etc. M. Reynaud ne manquera pas de venir vous dire qu'il a oublié cela dans son programme. Nous suivons article par article, le programme des candidats.

Ce qu'il importe de traiter, c'est l'attitude de M. Chevallard, envers un candidat qui n'a jamais rien fait pour lui ; M. Reynaud n'a jamais voté pour M. Chevallard ; M. Reynaud n'a jamais fait partie des comités Chevallard. M. Reynaud n'a jamais été à Die au moment où nous défendions M. Chevallard contre l'homme néfaste Buffet. Au contraire, M. Reynaud reconnaît qu'il était attaché, au moment de l'élection du 20 février, à son secrétaire d'Etat Desjardins sous le ministre Buffet. Et alors ; on dit cependant que, nequère, M. Chevallard autoriserait quelqu'un à affirmer hautement qu'il avait fait toutes les démarches possibles auprès de M. Reynaud pour lui conseiller de ne pas poser sa candidature.

M. Chevallard doit se rappeler que s'il a été élu sénateur, c'est grâce à l'attitude des députés sénatoriaux de Valence et de l'arrondissement de Valence, qui portèrent les voix de M. Faure, député, sur M. Chevallard à condition qu'on écarterait la candidature Reynaud ; si M. Chevallard l'a oublié, les députés du département ne l'ont pas oublié et pourraient bientôt se le rappeler.

Un délégué sénatorial. On nous écrit de Crest : Le comité d'organisation de la crèche a cru jusqu'à ce jour devoir désigner les attaques des pseudo-républicains chargés, dans l'arrondissement de Die, de soutenir la candidature de M. J. Reynaud. Nous estimons que, dans l'intérêt de leur candidat, ils sont allés un peu trop loin en agitant, sans que cela fût absolument né-

cessaire, la question de clocher qui, en politique, doit absolument être tenue à l'écart des débats. Pour notre propre compte, nous n'aurions jamais songé à faire le choix de notre candidat à celui qui nous est offert ne nous eût paru présenter les garanties nécessaires.

Le comité de Die s'étonne que nous puissions, un seul instant, douter du républicanisme de M. J. Reynaud. Ce ne sont pas pour nous des royautes, c'est la certitude la plus absolue. Quand un candidat en arrive, à seule fin de se décerner à lui-même un brevet de républicanisme, à invoquer le témoignage d'un homme, M. Millard, qui, tout le parti républicain honore et respecte, témoignage publicain honore et respecte, témoignage d'ailleurs, qui n'a jamais été ni fait ni avoir que ce candidat en est réduit à de bien piètres arguments.

Que l'honorable M. Millard ait affirmé que M. Reynaud est un parfait grand homme, nous n'en doutons pas un seul instant, mais nous mettons au défi notre candidat aux abois de faire la preuve que le député de la Seine ait délégué de brevet de civisme qu'il fait miroiter depuis le commencement de la campagne aux populations républicaines de notre vallée de la Drôme. Et à ce propos, il nous arrive, de personnes qui touchent de près à notre candidat, certains renseignements nous serions heureux, dans l'intérêt même de M. J. Reynaud, de le voir émettre. On dit que c'est grâce à la haute influence de M. Millard, que la Patrie Républicaine Française et la Justice ont décidé de fermer leurs colonnes aux attaques de M. Reynaud par M. J. Reynaud dirigées contre M. Reynaud.

Croyez-vous donc, M. le candidat, que, si votre républicanisme avait été indiscutable, le vieux républicain auquel vous aspirez à succéder ne vous aurait pas soutenu dans cette campagne électorale que vous avez préparée depuis de longs mois en prévision de ce qui est arrivé ? Cela ne fait aucun doute pour personne. Or, tous les électeurs sénatoriaux le savent, M. Chevallard, dans une réunion intime de députés sénatoriaux, déclara, il y a quelques mois, qu'il ne soutiendrait jamais votre candidature. Ceci est un fait dont tous les Dieois qui savent que l'homme de ce nom, c'est-à-dire possible ne pouvait être qu'un de ces néo-républicains qui, depuis moins d'une année, ont fait acte d'adhésion à la République pour mieux l'étranger.

Quel qu'il ait dit qu'il ne redoutait rien tant que de voir les cléricaux encenser la République : ce quelque'un avait mille fois raison. Ceux qui perdront la troisième République, si elle pouvait être perdue, ce ne seront pas les hommes de 48 auxquels vos amis font allusion dans une des notes qu'ils font insérer dans la presse amie et zélée, ce sont ces nouveaux-nés, pleins d'un zèle exagéré, comme celui que vous montrez dans votre programme presque révolutionnaire.

Vous voulez être républicain, Monsieur J. Reynaud, nous le voulons aussi, mais de grâce, avant de vouloir devenir un des berges du troupeau, prouvez-nous que vous en avez les qualités. Saint-Chamond, 10 décembre. Dernièrement, M. X... tailleur à Saint-Chamond, recevait la visite d'un monsieur très bien mis, très élégant, qui lui commandait un complet. Le prix en fut convenu à 120 francs.

Au jour dit, ce monsieur passa chez M. Y... pâtissier, voisin de M. X... et lui commanda 120 broches à dix centimes. Puis il entra chez le tailleur, prit le complet, payement, le pris de venir chez M. Y... pâtissier, un de ses amis, disait-il, qui lui remettrait la somme. M. X... suivit l'escroc qui, entrant chez le pâtissier, lui cria : « Eh bien ! ces 120, c'est pour ce soir ? — Oui, oui, pour telle heure ! — Très bien, vous les porterez chez monsieur. Le tailleur, trop confiant, ayant la parole du pâtissier, rentra satisfait. A l'heure dite, celui-ci porta triomphalement les 120 broches au tailleur ahuri.

Tous deux s'exclamèrent et le pâtissier ramporta ses broches, tandis que le tailleur jurait, mais un peu tard, que l'on ne l'y reprendrait plus. L'escroc court encore. TAILLEUR ET PATISSIER

SAINT-CHAMOND, 10 DÉCEMBRE. Dernièrement, M. X... tailleur à Saint-Chamond, recevait la visite d'un monsieur très bien mis, très élégant, qui lui commandait un complet. Le prix en fut convenu à 120 francs. Au jour dit, ce monsieur passa chez M. Y... pâtissier, voisin de M. X... et lui commanda 120 broches à dix centimes. Puis il entra chez le tailleur, prit le complet, payement, le pris de venir chez M. Y... pâtissier, un de ses amis, disait-il, qui lui remettrait la somme. M. X... suivit l'escroc qui, entrant chez le pâtissier, lui cria : « Eh bien ! ces 120, c'est pour ce soir ? — Oui, oui, pour telle heure ! — Très bien, vous les porterez chez monsieur.

Le tailleur, trop confiant, ayant la parole du pâtissier, rentra satisfait. A l'heure dite, celui-ci porta triomphalement les 120 broches au tailleur ahuri. Tous deux s'exclamèrent et le pâtissier ramporta ses broches, tandis que le tailleur jurait, mais un peu tard, que l'on ne l'y reprendrait plus. L'escroc court encore.

LYON NOS ÉCHOS Le Temps. — Observations du journal, 10 décembre. 78° : température à 10 h., direction du vent, N.-O. ; maximum de température dans les 24 heures, + 5° ; minimum de température dans les 24 heures, - 5°. Situation générale. — Le baromètre est très bas au Nord-Est de l'Europe où se forment plusieurs centres ; la dépression du Pas-de-Calais s'est légèrement déplacée et la baisse est très rapide. Les vents sont violents sur la Manche et la mer très houleuse. La température s'est momentanément relevée en France et l'on signale des neiges très abondantes.

Dernière heure. — Le baromètre a encore baissé sur l'Irlande, mais remonte dans nos régions. Pression à Brest 765, cap Gris-Nez, 758. Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps froid.

L'Union patriotique du Rhône. — Mardi 13 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

M. Rouvier, le nouveau résident général de Tunisie, est arrivé, hier soir, à Lyon, par le rapide de 5 h. 25, venant de Paris, et est descendu au Grand Hôtel Collet et Continental. Le nouveau résident est accompagné de MM. Jacquemaire et Brillat-Savarin, ses chefs de cabinet.

Nos vitrines. — Remarqué chez Ayné et Fournier, rue de la République, deux tableaux de chrysanthèmes, par Camille Bellon. M. Bellon a donné à sa peinture une note claire et lumineuse qui indique plus qu'un talent d'amateur. C'est tout à fait réussi.

Mercredi

ment, auquel le conseil municipal de Lyon vient d'accorder une concession gratuite au...
Le budget de la tombola est prévu de la façon suivante :

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes '50 séries à 30 francs', '1,500 francs', '1er prix médaille de vermeil', etc.

Le jugement des œuvres présentées sera confié à une commission de dix membres choisis pour moitié par la Société lyonnaise des Beaux-Arts...

FÊTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

Récompenses au courage et au dévouement. — A deux heures, dans la salle des Fêtes de la préfecture, remise des récompenses accordées par M. le ministre du commerce et de l'industrie...

SUPPRESSION DES OCTROIS

A l'issue de la conférence Guillemet qui aura lieu le 18 décembre, un banquet sera offert par la Société populaire d'Etudes économiques et l'Union Française aux membres du Parlement et aux délégués des municipalités des dix-huit villes de Paris, Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Villefranche, Dijon, Saint-Etienne, etc. qui ont été invitées à envoyer des délégations.

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE du VI^e arrondissement

Le comité, dans sa réunion plénière du 16 novembre, statuant sur la prise en considération par l'administration et sur le rapport du maire, au sujet de la création de jardins sur la place Saint-Pothin, prie les conseillers municipaux, et spécialement ceux du VI^e arrondissement, de bien vouloir se reporter à la note parue dans la presse le 24 août dernier.

place Saint-Pothin, et espère que les conseillers municipaux du VI^e arrondissement voudront bien tenir compte de sa proposition. Il les invite en outre à adopter en principe la création sur le Rhône d'un pont mettant en communication le boulevard du Nord et la place de la Boucle, mais à en subordonner l'exécution immédiate à la participation de l'Etat, du département et de la commune de Caluire, tous également intéressés à la question.

LA CAISSE DES RETRAITES des Maçons et Similaires

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ (SUITE ET FIN)
Art. 24. — Toutes demandes tendant à modifier les présents statuts seront déposées au prochain congrès. Si quelques nouvelles dispositions étaient jugées nécessaires, elles seraient l'objet d'articles additionnels annexés aux présents statuts conformément à l'article 45 du décret du 26 mars 1852.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 11 décembre, 346^e jour de l'année. Dernier quartier le 11; Nouv. lune le 19. Soleil : lever, 7 h. 46; coucher, 4 h. 1.
Toujours des imprudents. — Hier, à 7 heures, le sieur Ducloux, voiturier chez M. Bernard, marchand de vins, 20, quai de Serin, a laissé sa voiture contenant sept fûts, dont trois pleins de vin et quatre vides, devant le n° 4 de la rue Chaponnay, pour entrer dans un water closet voisin.

Suppression des octrois

Série de vols. — On a arrêté hier matin, monté Saint-Barthélemy, le nommé Étienne-Auguste Bouvier, 31 ans, manœuvre, pour vol de bois d'une valeur de 500 francs, au préjudice de M. Tigand, rue Duguesclin, 264.
Ce vol a été commis la nuit, à l'aide de fausses clés.
Le nommé Jean-Baptiste Revillon, 50 ans, a été écroué pour vol d'une carriole à bras appartenant à Mme Bouvatier, loueuse, rue Louis-Blanc, 4.
On a également écroué pour vol à l'échelle de M. Dzelze, marchand de chaussures, rue Grenette, 4; le nommé François Guillaud, 19 ans, quai Pierre-Sizis, 52.
Guillaud, Revillon et Bouvier sont des repris de justice.

Monument Edouard Thiers

Suite de la souscription
Total des listes précédentes... 4.801 60
Liste n° 96. — T. Lang, 10; A. Martin; 5; G. Cambesfort, 10; Aug. Isaac, 5; E. Morel, 5; E. Lacharrière, 5; E. Berruet, 5; P. Vindry, 10; J. Davernay, 10; P. Testenoire, 5; J. Richard-Vacheron, 5; G. Vourloud, 10; A. Ferrouillat, 5; A. Dumond, 5; H. Eyraud, 5; B. Béliassier, percepteur à Trévoux, 5.
Liste n° 4. — M. Lévy, 40; Weil, professeur au Lycée, 2; Mamberger, employé, 2; B.-L. Seigmann, 10; M. B. Lévy, 10; L. Dreyfus, 10; A. Veil et Félix fils, 10; Lippmann, aux Emigrés Alsaciens, 40; Sammet Oury, 10; König, 5; Marix Gustave, 10; Nathan Carl, 10.
Liste n° 15. — B. Thérat, ancien maire de l'île arrondissement, 50; un camarade, 50; G. Dutailly, ancien député, 20; G. Beauvais, 2; B. Gérard, professeur à la Faculté, 5.
Liste n° 20. — R. Roussel, 5; Baugelain, 5; Leduc, entrepreneur, 20; P. Guillot, 3; Vignier, 150.
Liste n° 19. — A. Arnaud, 5.
Liste n° 14. — M. Ponce, conseiller d'arrondissement, 5.
Liste n° 13. — J. Saint-Maurice, 5; G. Bonnet, 0,50; J. Voilier, 1; M. Collomb, 1; E. Faucheron, 1; A. Savéy, 1.
Total à ce jour... 5.186 60

Un accident semblable est arrivé sur le quai de Bondy, en face du n° 16, à la voiture de Vaugneray.
Après avoir transporté ses marchandises sur un autre véhicule, M. Commarmont a pu continuer sa route.
Pour un pain! — Sur la réquisition du sieur Achard, boulanger, 6, rue de Rempart, deux gardiens ont arrêté le nommé Jean F., 48 ans, garçon boulanger, qui venait de voler à l'étalage du plaigant un pain de deux livres, valant environ quarante centimes.

Arrestations. — Les agents ont arrêté hier, à 7 heures du soir, la nommée Jeanne Rachéas, âgée de 17 ans, ouvrière en soie, 123, rue de Séze, sous l'inculpation de vol.
Des gardiens en tournée ont arrêté, grande rue de la Guillotière, le nommé Antoine Garnaud, âgé de 47 ans, maçon, sous l'inculpation de bris de clôture. Cet individu a brisé la porte du logement de sa femme, dont il est séparé, qui loge chez M. Bouvier, 443, grande rue de la Guillotière.

Obsèques civiles. — Les funérailles de M. Charles Feigrier auront lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures 3/4.
Le convoi partira de l'hôpital de la Croix-Roussée pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Roussée.
Grand-Trou. — Sous des écoles laïques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de M^{lle} Laurent Garin. Une foule évaluée à environ sept ou huit cents personnes ont accompagné cette femme de bien à sa dernière demeure. Une quête faite à la sortie du cimetière par les sieurs Bichon, Roussier, trésorier, a produit la somme de trente-cinq francs vingt-cinq centimes au bénéfice de la Société d'encouragement aux écoles laïques du Grand-Trou.

Suppression totale des octrois. — Une première réunion, organisée sur l'initiative de la commission des 21, a eu lieu le 8 décembre, à l'effet de réunir tous les arrondissements de Lyon en une commission définitive.
Plusieurs arrondissements ont été représentés. Le bureau invite toutes les organisations syndicales et politiques qui sont partisans de la suppression, à la réunion qui aura lieu mardi 13 courant, café de la Petite Savoie, rue Tupin, 11.
Casino des Arts. — Aujourd'hui à 2 heures, matinée à prix réduits au théâtre du Casino et de la Scala: les Héros, scotches et pensées; les cyclistes Hacker et Lester; le trio Curci, mandolinistes; Roux, l'homme aux cors, etc.
On terminera par: Les suites d'un premier lit.
Le soir, grand spectacle avec les concours de Roux, les Héros, Hacker, et Lester, Bayard, Bassy, etc.
Demain lundi, début du nain Millet et ses perroquets savants.
Scala-Bouffes. — Aujourd'hui, spectacle de gala: le trio Curci, virtuoses, Ganivel II, Debaillet René Désol, M^{lle} Canon, Edgard, etc.
On jouera par la très amusante pièce: Une nocce à Médion.
Kasparowa, la divette parisienne, vient de prolonger pour cinq jours son engagement.

Théâtre Grassy (cours du Midi, côté du Rhône). — Une nombreuse assistance pressait hier au théâtre Grassy, pour voir les nouveaux tableaux vivants qui sont montés avec un luxe inouï. En sortant de la représentation, les spectateurs se précipitent à dire que jamais ils n'avaient assisté à de telles exhibitions d'un si grand soin et donnant à un si haut point l'illusion de la vérité. M. Grassy peut donc se féliciter d'être venu dans notre ville: il y aura trouvé un public capable d'apprécier la valeur artistique de son entreprise.
Tous les jours, matinées à 3, 4 et 5 heures; soirées à 8, 9 et 10 heures.

Théâtre Guignol (direction André, rue Bugaude, 130). — Aujourd'hui, à 2 heures, matinée enfantine, à prix réduits. Entrée: 0 fr. 16.
Le soir, grande représentation: les Nains vivants; deux, scènes comiques, la Bondé des Maitelots.

JOUR DE L'AN! C'est un grand jour redouté par les uns et impatiemment attendu par les enfants et les personnes qui reçoivent des cadeaux.
L'usage des étrennes date du roi Titus (VII^e siècle avant J.-C.) Il y avait alors aux portes de Rome un bois où l'on coupait des branches d'arbres pour les offrir le 1^{er} de l'an au roi des Sabins...

LA GRANDE LIQUIDATION (Ancienne Maison CHAINE)

1, Rue de la République, 1, LYON.
Irrévocablement, le tirage de la Loterie au profit de la Caisse des Petites Filles abandonnées est fixé au samedi 17 courant.
Il reste encore quelques billets de cette loterie; Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.
Prix du billet: Un franc.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La Franco Prévoyante (Société nationale de retraite). — Pour les renseignements, adhésions et cotisations, s'adresser de 10 heures à midi aux adresses suivantes:
Aux mariées des 1^{er} et 2^e arrondissements: 1, place de l'Hôpital; 181, avenue de Saxe; 131, boulevard de la Croix-Roussée; 5, place de la Pyramide; 2, place du Petit-Colleage; 5, cours Vitton.
Société philanthropique des enfants de l'Hérault. — Les originaires du département de l'Hérault faisant partie ou non de la société sont avisés que le dimanche 18 décembre, à 2 h. 1/2 du soir, aura lieu une réunion dans laquelle la liste définitive des membres fondateurs sera close.
Ceux qui désirent, à ce titre, faire partie de la société, sont instamment priés d'assister à cette réunion, qui aura lieu au siège social, rue Tupin, 11, café de la Petite-Savoie.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL
AU DAHOMEY
Mutations dans l'état-major du corps expéditionnaire du Bénin
Paris, 10 décembre.

M. Colson, lieutenant de vaisseau débarqué de l'Ardent, a été embarqué provisoirement sur le Corail et attaché au service topographique et hydrographique, en même temps qu'il remplit les fonctions de commandant en second de la flottille.
M. Fonssagrives, capitaine à la suite du bataillon des Haoussas, est attaché à l'état-major, en remplacement de M. Ferradini. Le capitaine Schillemans, de l'état-major, remplit les fonctions d'officier d'ordonnance, en remplacement du commandant Marmet; le capitaine d'artillerie de marine Montané de Capdebosc est placé à l'état-major, en remplacement du capitaine Schillemans; le capitaine Demartinecourt, de la légion étrangère, prend le commandement à la 1^{re} compagnie de la légion, en remplacement de M. Batreau, blessé.

CONVENTION FRANCO-SUISSE

Berne, 10 décembre.
Les ratifications pour la convention additionnelle de 1891, sur les droits de pêche entre la France et la Suisse ont été échangées ce matin entre M. Droz, conseiller fédéral et M. Arago, ambassadeur de France à Berne.

LE MINISTÈRE ESPAGNOL

Madrid, 10 décembre.
Le ministère est ainsi constitué:
Présidence du conseil, M. Sagasta; affaires étrangères, le marquis de Jovellanos; justice, M. Montero; guerre, général Lopez Dominguez; finances, M. Gamazo; intérieur, M. Venancio González; travaux publics, M. Moret; colonies, M. Maura.
Le titulaire du portefeuille de la marine n'est pas encore désigné.

DÉPART ET ARRIVÉE DE NAVIRES

Marseille, 10 décembre.
La paquebot français « Sydney », courrier d'Extrême-Orient, part demain soir à 4 heures avec de nombreux passagers, parmi lesquels le général Duchemin, le nouveau commandant des troupes du Tonkin, accompagné de ses officiers d'ordonnance, les capitaines Girard et Coiffé, et M. Flandrin, médecin de la marine.
Le paquebot « Gironde » est arrivé aujourd'hui provenant d'Alexandrie; il a aperçu, par le travers du cap Matapan, un trois-mâts inconnu en détresse et fuyant sous la tempête dans la direction de l'Ouest.

CONDAMNATION A MORT

Alger, 10 décembre.
La cour d'assises d'Alger a condamné à mort le nommé Ben-Aïssa Ben-Mohamed, reconnu coupable de plusieurs assassinats commis sur des Européens dans la région de Beufarick.

PETITE BOURSE DU SOIR

Table with 2 columns: Item and Price. Includes '3 0/0', '400 12', 'Priorité et...', 'Turc', '22 02', 'Portugais', etc.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui 11 décembre, Hamlet, opéra en 5 actes, d'Ambroise Thomas.
Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, 11 décembre, Les Vingt-Huit Jours de Clarette, opérette en 4 actes.
En matinée, à 1 h. 1/2, même spectacle.
Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.
Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.
Cabaret artistique du Chat Noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, chansons rabelaisiennes et poèmes « début de siècle » par Baltha, Lavater et Strofe, le poète éminent de Chat-Noyer; Ombres parisiennes par Boudé-Nat, avec accompagnement par Picard. Prix d'entrée, 1 fr.
Cirque Raney. — Troupe nouvelle. Tous les soirs, à 8 heures 1/2; les jeudis, dimanches et fêtes, à 3 heures. Le lion-écuyer, les Enguènes, les Alaskas, Mlle Travers et toute la troupe.
Théâtre Grassy, cours du Midi. — Exhibition de tableaux vivants. Matinée: 3, 4 et 5 heures; soirée: 8, 9 et 10 heures.
Théâtre Guignol, passage de l'Argue. — Les 28 Jours au Couvent, les Tribulations de Duroquet.
Guignol des Variétés, 48, cours Morand. — Tous les soirs, à 8 heures, l'Africaine, parodies, mâtines de famille.
Eden-Concert, 71, chemin de Baraban. — Aujourd'hui, à 7 heures, grande soirée extra-ordinaire, avec les concours du trio excellent: les 3 Bréhams, de M. M. Brindeau, K-wald, Seiller, Teissier, de M. M. Eradini et Charlotte.
Théâtre Guignol, 2, rue Vaudrey et 42, rue Money. — Ce soir, le Machand d'aiguilles, le Maître de la Santé ou les Cent Louis d'or. Entrée libre.

RUE CENTRALE
Toute la partie comprise entre les rues Grenette et Tupin
AUX

Emigrés Alsaciens

Vastes Magasins de Nouveautés, possédant les Comptoirs les plus importants de Lyon et de toute la province en

CONFECTIONS POUR DAMES & ENFANTS

ACTUELLEMENT
EXPOSITION PERMANENTE
ET
Grande Mise en Vente
DES
Nouveautés d'hiver

Notre Exposition si remarquable du 8 décembre vient, une fois de plus, de mettre en relief les avantages que nous offrons à notre clientèle par nos Choix CONSIDÉRABLES à des prix bien plus favorables que dans n'importe quelle autre maison.

FOURRURES

ET DE VÊTEMENTS FOURRÉS
COUPONS et FIN DE COUPES
Cotés à des prix exceptionnels

ARTICLES D'ÉTRENNES

PRIMES GRATUITES DE FIN D'ANNÉE
40 Pour tout achat de 10 fr., notre magnifique Calendrier avec éphémère, pour 1893, ou bien une belle Pompe articulée.
20 Pour tout achat de 25 fr., notre splendide Album illustré, le Gout Parisien (4^e édition de 1892) ou bien une superbe Pompe articulée inépuisable, article riche.
Le Grand Ballon des Emigrés Alsaciens est offert aux enfants.

Deux Passages

Capital: 2.200.000 francs
CHOIX IMMENSE D'ARTICLES
POUR
ÉTRENNES
UTILILES

Les étrennes utiles ne sont pas les moins goûtées du public; elles offrent une variété et une abondance qui ne le cèdent en rien à celles des jouets et des bibelots.
Une nomenclature détaillée de ces articles ne pourrait trouver ici sa place, nous nous bornons à citer:
Coupes de Robes en lainages unis et fantaisie, Soieries, Velours, Manchons, Coils, Boas fourrés, Fourrures, Cravates, Fichus, Écharpes, Chemises pour hommes, Bonnetterie, Parapluies, Ganterie, Lingerie, Colifichets, Mouchoirs de Cholet et batiste pur fil, Services de table, Linge confectionné, Matinées, Pelotonniers, Jupons, Corsages, Costumes, Confections, Jaquettes, Pelisses et Bonnets doublés soie et doubles fourrures, Robes, Manteaux d'enfants, Modes, Chapeaux pour dames et fillettes, Vêtements complets, Pardessus et Cofitures pour garçons, et bon nombre d'articles embrassés disposés coquettement en carton prêts à être offerts.

ÉTRENNES

Les acheteurs trouveront dans cette importante Maison des avantages réels et les assortiments les plus complets en: Lainages, Soieries, Bonnetterie, Lingerie, Toilerie en tous genres, Ameublement, Rideaux, Confections pour dames, Costumes sur mesure.
VENTE DE CONFIANCE — PRIX FIXE

COMPTOIR SPÉCIAL DE BÉBÉS

Maroquinerie, Porte-monnaie, Porte-cartes, Portefeuilles, Sacs pour Dames, Albums pour Photographies et pour Chromos, Écrans, Éventails, Papeterie, Boîtes à Gants et à Mouchoirs, Parfumerie, etc., etc.
ENVOI FRANCO DE CATALOGUES ET ÉCHANTILLONS
Expédition franco pour tout achat à partir de 25 francs

Si vous Toussez

PRENEZ DES
Pastilles Géraudel
Perfectionnés
MATÉRIEL DE SULFURAGES COMPLET

ALAMBICS

Nouveau Système
TARIF FRANCO
Le meilleur Thé
EST LE
THÉ DES MANDARINS

AU
CAPRICE

37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 37-39
et 19, Rue Dubois, LYON

ÉTRENNES 1892-93

Il est arrivé le froid avant-coureur de la nouvelle année qui vous apportera à tous, grands et petits, les cadeaux si impatientement attendus.
Les Grands Magasins de Nouveautés AU CAPRICE vous offrent, cher public, une occasion rare de faire des largesses, d'être généreux à bon compte.
Nos articles d'étrennes où nous nous sommes efforcés de joindre l'utile à l'agréable, sont variés à l'infini, ils sont vendus à un prix remarquable de bon marché. C'est ainsi que nous offrons à notre nombreuse clientèle toute une série de riches fourrures importées directement de Russie et du Canada.

MONSIEUR FIN DE SIÈCLE

50% meilleur marché que partout ailleurs
PRIX FIXE AU CAPRICE PRIX FIXE

G' BAZAR

EXPOSITION GÉNÉRALE
DE
JOUETS
ET ARTICLES
de toutes sortes
pour
CADEAUX
ET
ÉTRENNES

CHOIX CONSIDÉRABLE DE

Bijouterie, Objets d'Art, Pendules, Flambeaux, Garnitures de foyer, Maroquineries, Librairie, Jeux de société, Porcelaines artistiques, Meubles de fantaisie, Fleurs et Plantes artificielles, Marrons glacés, Chocolats, Papillottes et Mandarines de première qualité, en paniers ou en boîte, etc., etc.
ENTRÉE LIBRE

NOUVEAU MONDE

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
18, cours Gambetta — Place du Pont
et Grande-Rue de la Guillotière
LYON
Une des maisons les plus importantes de Lyon et qui vend le meilleur marché

"NICE-ROSE"

ÉTRENNES 1893
Splendide écorin en satin bouillonné, recouvert en marocain et formant coffrets à mouchoirs.
Cet écorin contient les quatre produits de la parfumerie du "NICE-ROSE"

V. VERMOREL

à VILLEFRANCHE (Rhône)
Sulfure de Carbone
PALS INJECTEURS
Perfectionnés
MATÉRIEL DE SULFURAGES COMPLET

ALAMBICS

Nouveau Système
TARIF FRANCO
Le meilleur Thé
EST LE
THÉ DES MANDARINS

